|  |
| --- |
| ***PIECES A FOURNIR*** |

Pour être instruit, tout dossier doit être dûment complété et accompagné, pour chaque dossier déposé, des pièces justificatives suivantes :

* Les éléments relatifs à l’état civil :
* Titre réfugié,
* La carte d’identité,
* Visa,
* Titre de séjour,
* Récépissé,
* Passeport.
* Un Curriculum vitae.
* Justificatif de Domicile.
* Une photocopie de tous les justificatifs relatifs au parcours scolaire (Diplômes) depuis le baccalauréat inclus (ou équivalent).

*Merci de votre collaboration.*